

PROGRAMME DE
RECHERCHE
URBAINE POUR LE
DÉVELOPPEMENT

2001 - 2004

Appel à propositions

SOMMAIRE

TERMES DE REFERENCE DE L'APPEL A PROPOSITIONS	→	3
→ La ville, objet de recherche spécifique. Etat des lieux		4
→ Programme de recherche : perspectives et modes d'approche		5
Objectifs et apports attendu		6
Recommandations relatives aux modes d'approche		7
→ <u>Axe 1</u> - Les interventions sur la ville comme objet de recherche		8
Thème 1 - Les projets urbains liés à la métropolisation		10
Thème 2 - Les projets urbains liés à l'environnement et au patrimoine		11
Thème 3 - La réalisation d'infrastructures, de services urbains et d'équipements collectifs		12
→ <u>Axe 2</u> - L'analyse des logiques et des stratégies d'acteurs		12
Thème 1 - Le jeu des acteurs face aux questions de gouvernance, de décentralisation, de démocratie locale		13
Thème 2 - La fonction d'expertise face aux savoirs professionnels et aux cultures urbaines		14
CONDITIONS GENERALES DE CANDIDATURE	→	16
→ Nature des projets proposés		16
→ Rattachement institutionnel		17
→ Sélection des dossiers		17
→ Financement des projets de recherche		17
ANIMATION SCIENTIFIQUE DU PROGRAMME	→	18
INSTRUCTIONS POUR LA CONSTITUTION DES DOSSIERS	→	18
DÉROULEMENT ET CALENDRIER DES OPÉRATIONS	→	19

TERMES DE REFERENCE DE L'APPEL À PROPOSITIONS

L'internationalisation des économies et les effets de mondialisation – déréglementation, privatisation, délocalisation – bouleversent en profondeur les mécanismes de l'urbanisation et les systèmes urbains et territoriaux dans les pays du Sud. Devant le poids croissant des firmes multinationales et des grands opérateurs de services dans le domaine du développement urbain, les pouvoirs publics nationaux et les collectivités territoriales, ainsi que les organes spécialisés de l'aménagement (ministères techniques, services déconcentrés de l'Etat, agences d'urbanisme) sont tenus de renouveler leur approche et leurs principes d'intervention et de gestion. Ce, alors que la montée en puissance des acteurs locaux (" société civile ", mouvements associatifs...), promue pour partie par les réformes décentralisatrices, pose en des termes nouveaux la question des rapports entre démocratie représentative et démocratie participative et profile des alternatives en matière de gestion urbaine.

Cette nouvelle donne urbaine relative au contexte des interventions urbanistiques dans les pays du Sud, ainsi que l'évolution des politiques bilatérales, régionales, multilatérales d'aide au développement urbain impliquent un effort renouvelé de la recherche scientifique dans ce domaine et incitent à orienter le présent appel à propositions vers l'univers de plus en plus complexe des projets urbains et de la gestion urbaine.

Dans cette perspective le Ministère des Affaires étrangères (Sous-Direction de la Recherche) a décidé de lancer une action concertée incitative dans le domaine de la recherche urbaine pour le développement, à l'échelle de l'ensemble des pays éligibles au Fonds de solidarité prioritaire (FSP), à savoir :

en Afrique : quarante pays* ; dans l'océan indien : Comores, Maurice, Madagascar, Seychelles ; en Asie du Sud-Est : Vietnam, Laos, Cambodge ; dans les Caraïbes : Cuba, la Dominique, Grenade, Haïti, République dominicaine, Saint-Christophe-et-Nièvés, Sainte-Lucie, Saint-Vincent et les Grenadines, Surinam ; dans le Pacifique : Vanuatu ; et au Proche orient : Liban et Territoires autonomes de Palestine.

Cet ensemble de pays est désigné comme Zone de solidarité prioritaire (ZSP).

(*) Afrique du Nord : Algérie, Maroc, Tunisie.

Afrique sub-saharienne et Océan indien : Afrique du Sud, Angola, Bénin, Burkina-Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Ghana, Gambie, Guinée, Guinée-Bissao, Guinée- Equatoriale, Kenya, Libéria, Madagascar, Mali, Mauritanie, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, R.D. du Congo, Rwanda, Sao-Tomé et Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Tanzanie, Tchad, Togo, Zimbabwe.

■ LA VILLE, OBJET DE RECHERCHE SPÉCIFIQUE. ÉTAT DES LIEUX

Reléguée pendant presque une décennie à l'arrière-plan des grandes orientations des politiques de développement urbain, alors même que les interventions de la coopération française dans ce domaine n'ont jamais été interrompues, la recherche urbaine pour le développement est de nouveau inscrite dans les priorités ; ce pour plusieurs raisons.

Il existe une convergence nouvelle entre politiques, chercheurs, opérateurs, pour considérer que la ville est un moteur essentiel du développement économique, et qu'en conséquence l'urbanisation constitue un défi majeur pour le développement. Toutes les instances de la coopération dans le domaine du développement urbain considèrent que la mondialisation implique l'urbanisation et la métropolisation. Même si un cadre étatique de régulation est maintenu, les conditions actuelles de fonctionnement des marchés supposent que les villes deviennent les acteurs de leur développement, tant au plan économique qu'au plan social, en s'inscrivant dans une perspective de développement intégré.

Par ailleurs, les grands opérateurs internationaux qui développent des stratégies économiques dans les pays du Sud portent une attention particulière aux villes et au développement urbain, ainsi qu'aux politiques publiques mises en œuvre aux diverses échelles territoriales, infra et supra-nationales, afin de créer un cadre satisfaisant pour le développement d'activités économiques qui opèrent au niveau planétaire. Cette préoccupation suppose

une meilleure connaissance du terrain.

Ces bouleversements structurels, rapides et profonds, ont des conséquences sur la situation et le devenir des groupes sociaux qui composent la société urbaine, et qui réussissent plus ou moins bien leur intégration à cette nouvelle donne urbaine. Le rôle de régulation sociale dévolu à la gestion urbaine trouve une actualité renouvelée.

La ville est plus que jamais un champ de problématiques complexes, à la fois locales et globales, où s'enchevêtrent l'observation et l'analyse des situations socio-économiques, vues sous un angle historique et dynamique, mais aussi l'observation et l'analyse des politiques et des logiques d'action publiques et privées et de leur impact sur les configurations sociales et spatiales. Ces actions volontaires qui modèlent et transforment les systèmes urbains et territoriaux, ne peuvent pas être correctement observées sans que soient analysées également les représentations culturelles, les idéalisations sociales qui les sous-tendent et qui marquent dans la longue durée, les configurations de l'espace urbain.

La ville, désormais reconnue comme objet spécifique de connaissance, pose ainsi une multitude de questions, et il y a une multitude d'objets de recherche à construire pour cerner cette totalité mouvante qu'est chaque ville. Il s'agit notamment des mécanismes de l'urbanisation dans la mondialisation, des transformations économiques et sociales dont la ville est le lieu, et de la revendication des citoyens à participer à la gestion urbaine. Ces objets de recherche mobilisent des approches et des disciplines très variées : sociologie, géo-

graphie, anthropologie, économie, démographie, droit, architecture, sciences de l'ingénieur... Les questions urbaines sont cependant étroitement liées entre elles, en interaction constante ; leur approche en tant que facettes d'un socio-système complexe relève donc d'une démarche pluridisciplinaire.

Dans le contexte des pays en développement, la spécificité de la ville en tant qu'objet de recherche se charge de significations distinctes, en raison :

- des questions que pose l'ampleur de la croissance urbaine et l'accélération du taux d'urbanisation dans des situations de moindre croissance économique, voire de stagnation ou de récession ;
- de la présence persistante des modèles exogènes de référence et d'intervention dans les transformations économiques et sociales observables dans les villes des PED, dont résultent des interprétations globalisantes et linéaires du développement urbain ;
- de la très grande diversité des situations alors même que la mondialisation semble signifier une uniformisation des stratégies urbaines de développement ;
- de l'inscription des socio-systèmes urbains dans des systèmes de pouvoir dans lesquels l'articulation entre intérêt local et intérêt général est peu lisible, de même que la démarcation entre démocratie représentative et démocratie participative, cette dernière étant souvent médiatisée par des ONG.

Dans cette configuration spécifique aux mécanismes de l'urbanisation dans les PED, deux séries d'objets de recherche

sont identifiables : la première concerne les interventions sur les villes et désigne un domaine d'investigation sur des objets précis ; la seconde, relative aux logiques et stratégies des acteurs du développement urbain, concerne avant tout la démarche, le mode d'approche. Bien qu'ils soient situés sur des plans distincts, ces objets de recherche paraissent conjointement susceptibles de contribuer au renouvellement problématique et thématique de la recherche urbaine pour le développement et de nature à combler les déficits de recherche reconnus par la communauté scientifique et les milieux professionnels dans les domaines abordés.

■ PROGRAMME DE RECHERCHE :
PERSPECTIVES ET MODES D'APPROCHE

Sous-tendu par ces réflexions, le présent appel à propositions vise globalement à relancer la recherche urbaine pour le développement, dans une perspective de renouvellement de ses problématiques et de ses thématiques.

S'écartant en conséquence des approches centrées sur les aspects généraux de l'urbanisation comme de celles centrées sur l'identification des "problèmes urbains", cet effort de relance répond à deux ordres de préoccupation :

- l'un relatif aux modalités de la recherche, entendue comme vecteur du développement, et aux apports attendus de ses résultats ;
- l'autre relatif à ses conditions d'application et à son rayonnement au sein de la communauté scientifique et en direction de la sphère opérationnelle.

→ Objectifs et apports attendus

Concernant la sphère de la recherche, les attentes du présent programme portent notamment sur :

- l'identification des questions nouvelles que posent les logiques d'action et les stratégies d'intervention dans les villes du Sud – et plus particulièrement dans les pays de la ZSP – et la production de connaissances scientifiques propres à combler le grave déficit dans ce domaine ;
- la création d'un contexte favorable au partenariat et aux échanges entre des équipes du Nord et des équipes du Sud ; il s'agit non seulement de mobiliser le potentiel de recherche existant, mais aussi de favoriser la constitution d'équipes en France et dans la ZSP, afin de permettre la mise en œuvre de démarches pluridisciplinaires et comparatives ainsi que la mutualisation de résultats de recherche sur des situations urbaines diversifiées ;
- l'intégration de jeunes chercheurs, y compris de doctorants dans ces équipes, celle-ci apparaissant comme une condition majeure de la revitalisation de la recherche urbaine pour le développement.

Concernant les transferts en direction de la sphère opérationnelle et en appui aux actions de coopération, les objectifs portent notamment sur les points suivants :

- la mise au jour de nouvelles attentes en matière d'aménagement urbain, domaine majeur des politiques de développement, et la production de connaissances nouvelles sur la "question urbaine" dans les pays du Sud

(élucidation des contextes opérationnels, en relation avec l'évolution des sociétés urbaines, des institutions, du champ professionnel et des compétences des acteurs urbains), à même d'éclairer les choix politiques en matière d'aménagement et de gestion urbaine ;

- le renforcement de l'intégration entre recherche urbaine "en général" et recherche urbaine pour le développement, comme condition du partage des capacités d'expertise entre Nord et Sud.

Compte-tenu des évolutions décrites plus haut, la volonté d'assurer la cohérence du programme de recherche et de répondre aux objectifs mentionnés ci-dessus conduit à organiser la présente action incitative selon les deux axes prioritaires suivants :

- le premier axe concerne les **interventions sur la ville** et vise à l'élaboration de connaissances relatives aux projets urbains et aux dispositifs de gestion urbaine, à leurs modalités de mise en œuvre ;

- le second axe concerne **l'identification et l'analyse des logiques et stratégies d'acteurs** mobilisées par ces interventions et vise à la production de clés de lecture des situations de projet – y compris des effets de blocage ou de conflit auxquelles celles-ci s'exposent.

Il est également attendu des propositions de recherche relatives à chacun de ces axes qu'elles contribuent au renouvellement des approches et des démarches d'analyse, ainsi qu'à la clarification et au réexamen critique des notions en vigueur dans le champ du développement urbain (gouvernance, développement durable, pour ne citer que quelques exemples).

→ **Recommandations relatives aux modes d'approche**

Le présent appel à propositions concerne les projets urbains dans une acception large : projets d'aménagement mais aussi toute forme d'intervention relative à la gestion urbaine, y compris dans ses aspects juridiques, institutionnels et sociaux. Il est souhaitable que les propositions se définissent clairement dans cette perspective, notamment en mobilisant des démarches pluridisciplinaires et comparatives.

- **Une démarche comparative problématisée**

Tout en prenant appui sur des situations urbaines localisées dans la ZSP, les propositions de recherche sont appelées à développer des démarches comparatives sur d'autres terrains, en fonction de la pertinence par rapport au thème retenu.

La constitution de réseaux d'équipes pour élaborer une proposition peut être un bon cadre pour la mise en œuvre d'une telle démarche.

Sont à éviter les présentations uniquement monographiques et prioritairement centrées sur une dimension sectorielle ou sous-sectorielle ; en revanche, des volets de cette nature peuvent constituer des phases d'investigation empirique au sein d'une problématique d'ensemble.

En outre, afin d'éviter que la juxtaposition d'études de cas ne vienne se substituer aux comparaisons, il est recommandé de préciser la nature des objets de comparaisons et les critères retenus : la présente consultation portant sur les projets urbains et les

logiques et stratégies d'acteurs, c'est principalement sur ces points que les comparaisons sont attendues.

Dans l'approche comparative, il est souhaitable de prendre des modes opératoires comme objets de comparaison, et de le faire en référence aux contextes spécifiques, dans leur dimension physique, sociale, économique, historique, culturelle.

- **Une approche de la dynamique urbaine**

Un des enjeux majeurs de l'appel à propositions est de contribuer à la connaissance d'une réalité complexe, la ville, en tant que lieu d'élaboration et de mise en œuvre de projets. Ces démarches ne visent pas nécessairement à résoudre les " problèmes urbains ", mais s'inscrivent dans une dynamique d'ensemble où se mêlent dispositifs et pratiques, espaces et sociétés. Elles ont pour effet de mettre en présence des acteurs aux intérêts distincts, voire contradictoires. En conséquence, l'approche des situations urbaines par les projets ne saurait négliger les jeux de tensions et de conflits qui se nouent autour de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'entrée en pratique des dits projets.

Cependant cette approche nécessite également la prise en compte d'un ensemble hétérogène de situations ayant en commun de se situer aux limites du champ des politiques urbaines au sens large, notamment : zones franches, villes privées, espaces infralégaux, zones urbaines de non-droit..., où apparaissent d'autres catégories d'acteurs urbains (réseaux religieux, sectes, associations criminelles...) et d'autres pouvoirs relatifs aux formes de l'organisation urbaine.

- **Une mise en perspective diachronique**

Alors que la prise de décision en matière d'aménagement répond souvent à des effets circonstanciels (opportunités ou contraintes liées à des contextes politiques et économiques), une particularité majeure des projets urbains est de s'inscrire dans la durée. Outre le temps de réalisation, marquant les écarts entre le contexte de la formulation des projets et celui de leur achèvement (changements d'orientation et/ou de signification), il convient également de prendre en compte, dans leur propre temporalité, les pratiques relatives aux espaces concernés : habitat, espaces publics et réseaux, équipements...

Il est donc recommandé d'apporter les précisions nécessaires quant aux échelles de temps et aux séquences sur lesquelles l'investigation entend porter.

- **Un examen critique des postulats sur lesquels repose l'évaluation de projets**

L'activité d'évaluation n'est plus dissociable de l'élaboration et de la formulation de projets qui entrent dans le champ de la coopération. Il ne s'agit pas de se substituer à cette activité, mais de la prendre éventuellement en considération comme objet d'analyse, y compris sur un mode critique. Cette approche peut s'appliquer notamment à l'analyse des postulats sur lesquels repose l'évaluation des projets urbains. Elle peut utilement se concentrer sur la question du vocabulaire urbain et de son internationalisation. Parmi les "mots de la ville" on trouve des termes à connotation théorique qui tentent de construire la connais-

sance de réalités urbaines : l'espace public, l'intérêt général, le " local ", la citoyenneté, la citoyenneté, la citoyenneté, la citoyenneté, la citoyenneté. On trouve aussi des termes qui se présentent comme des catégories d'analyse : la pauvreté, le genre, la société civile. On trouve enfin des termes à visée opératoire : la décentralisation, la gouvernance urbaine, le développement local, les coalitions locales.

La construction d'une démarche scientifique propre à identifier et à élucider les questions permettant de dépasser le " prêt-à-penser " courant et qui s'interroge sur le passage de l'outil théorique à l'outil opérationnel peut créer les conditions d'échanges renouvelés entre chercheurs et experts, en vue de donner consistance à l'expertise partagée.

■ **AXE 1 - LES INTERVENTIONS SUR LA VILLE COMME OBJET DE RECHERCHE**

La ville est depuis quelques décennies un domaine spécifique de l'aide au développement et de la coopération, dont la portée s'étend du sectoriel au global. Les politiques publiques urbaines et les dispositifs d'action sur les villes constituent ainsi un objet de recherche renouvelé, dans la mesure où ces interventions se partagent de plus en plus entre la classique coopération d'Etat à Etat et la coopération décentralisée ; or cette dernière associe plus nettement le public et le privé, dans une vision localisée, et met en jeu des relations entre de nouveaux acteurs, représentants des collectivités locales, ONG, petites et moyennes entreprises. La question du développement local se pose donc en des termes nouveaux.

La spécificité de cet objet de recherche dans les pays en développement et émergents tient pour beaucoup au fait que les politiques urbaines relatives à l'habitat, aux services urbains et les dispositifs techniques, financiers, institutionnels destinés à les mettre en oeuvre sont élaborés, au titre de l'aide, selon les modèles opérationnels des organismes multilatéraux, régionaux et bilatéraux d'aide au développement.

Ainsi en est-il des programmes de décentralisation, d'appui aux collectivités locales, de privatisation des services urbains, et plus largement des politiques de développement urbain "intégrés" inscrites dans des programmes de réformes économiques et administratives mis en oeuvre à une échelle nationale, et qui se traduisent par la privatisation des organismes de production du logement social comme des instruments de la gestion des services urbains. C'est aussi le cas des actions relatives à la gouvernance urbaine, visant à inscrire localement, selon un modèle global, des réformes de structure en matière d'administration, de fiscalité, à assurer une meilleure coordination entre partenaires économiques et sociaux du développement urbain et à optimiser l'allocation et l'utilisation des ressources. Au-delà de la question de son unité économique et fonctionnelle, se pose alors la question de l'unité politico-administrative de la ville, de ses pouvoirs et de ses ressources.

C'est enfin le cas des projets sectoriels du développement urbain, notamment de la réalisation ou de la réhabilitation d'équipements d'infrastructures ; ils constituent autant d'objets spécifiques de la recherche urbaine pour le développement.

L'analyse de ces dispositifs et des modèles

opérationnels qui les sous-tendent vise à renouveler les questionnements spécifiques concernant les villes en développement, à travers une analyse des convergences et des décalages entre ces dispositifs et les initiatives que développe une multiplicité d'acteurs, à l'échelle nationale, régionale et locale, lors de leur mise en oeuvre. Se pose alors la question du degré de pertinence de ces dispositifs "transférés" qui ont, certes, pu faire la preuve de leur caractère opératoire dans des sociétés urbaines "développées", mais dont la transposition dans des sociétés historiquement, économiquement et culturellement distinctes demeure sujette à caution.

Le déficit de recherche dans ce domaine est net, et il l'est d'autant plus que l'approche opérationnelle des questions urbaines a considérablement évolué : on est passé d'une approche par problèmes, auxquels la planification urbaine devait apporter des solutions globales, à une approche par projets, censés apporter des solutions à des problèmes précis, délimités dans le temps et dans l'espace (par exemple les projets de restructuration de quartiers) ; or ces projets se révèlent être eux-mêmes à l'origine de nouveaux types de problèmes sur le terrain de leur mise en oeuvre, dans la mesure où le mécanisme de leur conception revient souvent à construire les problèmes autour de solutions disponibles, au détriment d'une adaptation aux besoins des bénéficiaires. Dans une période antérieure, les interrogations structurant les problématiques et thématiques de recherche portaient moins sur les stratégies urbanistiques que sur les situations urbaines (ainsi, la forte croissance démographique a longtemps figuré comme le problème des villes des PED) ; actuellement l'analyse des

stratégies et des logiques d'acteurs diversifiés constitue un des axes essentiels du renversement problématique dans le domaine de la recherche, et réclame une mobilisation de la communauté scientifique.

En conséquence les divers projets d'intervention sur la ville, leur contenu, leurs modalités de mise en oeuvre spatiale, technique, financière, institutionnelle, sont à constituer comme autant d'objets spécifiques d'analyse dans le domaine du développement urbain. Le fait que le mode d'intervention par projets sur les villes soit devenu le modèle opérationnel largement dominant dans l'aide apportée de l'extérieur au développement urbain (l'aide-projet), légitime à ce titre également son intérêt spécifique pour la recherche urbaine concernant les PED et les pays émergents.

Enfin l'entrée en force, sur la scène du développement local de ces pays, d'investisseurs privés puissants agissant à une échelle supra-nationale, appelle aussi une approche spécifique en termes de recherche urbaine. Celle-ci concerne plus particulièrement l'analyse des stratégies de déterritorialisation et de reterritorialisation des grandes firmes, et des négociations et jeux de concurrence que suscite le choix de leur implantation.

Dans un souci de délimitation du champ de recherche ainsi esquissé, trois thèmes sont proposés, qui concernent tout particulièrement les effets spatiaux des interventions.

Thème 1 - Les projets urbains liés à la métropolisation

La métropolisation entendue comme manifestation spatiale de la concentration économique dans certaines grandes aggro-

mérations ne concerne pas les seuls pays développés. Avec une intensité diverse, elle concerne aussi les grandes villes du Sud, y oriente les logiques de réseaux comme les stratégies foncières ; redéfinissant les polarités et hiérarchies urbaines, déterminant les nouvelles liaisons fonctionnelles entre centre et périphérie, le processus de métropolisation sous-tend une nouvelle typologie des projets (requalification et tertiarisation des espaces centraux dans la logique des centres d'affaires et de commerce internationaux, couplage des aménagements industriels et des développements résidentiels...) et des opérations d'équipement (grands équipements de transports, infrastructures routières, services urbains...), typologie marquée par l'internationalisation des intervenants et des espaces urbains.

Il convient à la fois : d'appréhender les caractéristiques propres à ces projets liés à la métropolisation, à leurs formes particulières de financement, d'élaboration et de mise en oeuvre ; d'analyser leurs articulations et leurs incidences sur les systèmes urbains, sur leur dynamique d'expansion (constitution de régions métropolisées, discontinues, hétérogènes, infra ou supra-nationales). L'objectif est non seulement d'identifier les problèmes particuliers de gestion, d'organisation urbaine résultant du changement d'échelle relatif aux espaces urbains comme aux opérations d'aménagement, mais également de resituer les actions de coopération en urbanisme dans ce nouveau contexte.

Une attention particulière est ici à porter aux mécanismes fonciers affectant les espaces privilégiés de la métropolisation (modes de fixation des prix fonciers, formes d'utilisation du sol, nature des " producteurs " et des exploitants) et aux

contraintes que ceux-ci font peser sur les autres espaces urbanisés ou en cours d'urbanisation.

Les projets urbains et les opérations d'équipement liés aux nouvelles formes de concentration du pouvoir économique dans les grandes agglomérations tendent à s'imposer comme vecteurs de l'expansion et de la transformation urbaines.

- Quelles sont les caractéristiques propres à ces projets, à leurs formes particulières de financement, d'élaboration et de mise en œuvre ?

- Quel est leur impact sur les mécanismes fonciers, en particulier dans la relation entre espace public et espace privé ?

- Quel est le statut de l'habitat citadin des couches défavorisées et plus particulièrement des politiques sociales du logement et des services urbains dans de tels contextes ?

Thème 2 - Les projets urbains liés à l'environnement et au patrimoine

On avait coutume d'identifier la crise urbaine à partir de situations de pénurie et de faire de l'informel –dans les secteurs de l'habitat et de l'emploi- le révélateur de ces crises attachées au monde en développement. Mais les conditions et critères de crise ne constituent pas des données immuables ; tandis que les difficultés se déplacent en direction des " fondamentaux " de la ville et du fonctionnement urbain (problèmes de l'eau, des déchets, de la pollution, des déplacements quotidiens, de l'accès au sol, aux infrastructures de communication...), les manières de penser le développement urbain, sa valorisation, s'ouvrent à de nouveaux critères que recouvre la notion de "développement urbain

durable".

Deux ordres de projets suscitent un intérêt à cet égard, à savoir, d'une part, les projets urbains directement orientés vers la protection de l'environnement ou admettant un volet concernant sa prise en compte, notamment en ce qui concerne l'impact de l'industrialisation, d'autre part les projets relatifs à la conservation et à la préservation du patrimoine urbain bâti (au-delà des édifices classés en tant que monuments historiques), ainsi que des sites urbains affectés par les destructions (guerre, catastrophe naturelle...).

Outre le fait que ces deux domaines d'intervention présentent certaines convergences sur le plan spatial, leur intérêt conjoint pour la recherche urbaine tient d'abord à leur position complexe de révélateur de nouvelles valeurs urbaines (fussent-elles, à l'origine, objets d'importation), de domaine de mobilisation (voire de conflictualisation) de la " société civile ", d'enjeu économique (comme condition d'attraction de nouvelles ressources : investissements, développement touristique...). Cet intérêt tient également au fait que les dimensions environnementales et patrimoniales interviennent dans le cadre de projets complexes, requérant de nouvelles compétences professionnelles, de nouvelles qualifications techniques et font, de ce fait, généralement appel à l'expertise internationale.

Sur le plan de la démarche et de la méthode, une attention particulière devrait être portée aux conditions dans lesquelles les interventions ponctuelles, dans les domaines concernés, s'affirment comme objets de politiques publiques.

Thème 3 - La réalisation d'infrastructures, de services urbains et d'équipements collectifs

Figures majeures d'adaptation des territoires aux impératifs de l'internationalisation des économies, qu'il s'agisse de la desserte (nationale, régionale et internationale) des grands pôles de l'activité économique, de la mobilité des citoyens, de la main-d'œuvre, des marchandises et des informations ou des conditions de fonctionnement des entreprises et d'accueil de leurs cadres, les réseaux d'infrastructures, les services urbains et les équipements collectifs constituent un domaine clé de l'intervention urbaine, ainsi qu'un enjeu primordial pour le développement.

C'est là, en effet, un domaine où se renforcent les disparités socio-économiques : les facilités de desserte deviennent des facteurs de discrimination socio-spatiale ; à l'échelle des territoires aussi, l'état de l'équipement – y compris dans le domaine des nouvelles technologies de l'information - différencie les situations des villes ou des pays sur le plan de leur intégration économique, favorisant ou excluant les liaisons internes ou externes des fragments territoriaux. C'est là, enfin, un domaine privilégié de la confrontation entre dynamique urbaine, logiques techniques et systèmes sociaux.

Sur ces questions l'intérêt des recherches revêt ici plusieurs dimensions :

- les réalisations d'infrastructures marquent le développement urbain et territorial dans la durée ; elles ne sont plus en effet du seul ressort des pouvoirs publics, mais font apparaître une

multitude d'acteurs à la faveur des partenariats entre secteur public et secteur privé, des financements et des contrats internationaux ; ces réalisations mobilisent également des investissements lourds dans des actions de haute technicité impliquant à la fois l'aide des bailleurs de fonds internationaux (dans un cadre bi-latéral ou multi-latéral) et l'expertise technique des pays développés ;

- le domaine des infrastructures et des services urbains fait l'objet d'un processus de privatisation multiforme à la faveur des divers types de contrats et de délégation relatifs à la réalisation, à l'exploitation ou à la maintenance (BOT, concessions, etc.). En quoi ces procédures contribuent-elles à atténuer les disparités socio-spatiales et qu'en est-il, le cas échéant, des contrats liant l'équipement général de la ville à l'amélioration des services urbains dans les quartiers "irréguliers" ?

■ AXE 2 - L'ANALYSE DES LOGIQUES ET DES STRATÉGIES D'ACTEURS

Cette seconde série de questions ne se situe pas au même niveau que la précédente. Les logiques et stratégies d'acteurs, lorsqu'elles s'inscrivent dans des projets urbains, dans les interventions de gestion urbaine, apparaissent comme une composante problématique et thématique de l'axe précédent. Mais leur insertion dans des espaces urbains complexes, faisant l'objet d'interventions multiples, déborde le cadre limitatif des projets et impose une autre lecture.

En outre, dans la configuration actuelle du développement urbain, marquée par l'importance des mécanismes de marché et par un développement de politiques urbaines de privatisation, il existe un important déficit de recherche concernant l'analyse des stratégies, des logiques et des pratiques sociales des principaux acteurs qui font et gèrent la ville.

Enfin la présence active de certains acteurs urbains constituant de puissants réseaux économiques et sociaux, et développant des stratégies situées à la marge, voire en dehors, des domaines et des territoires d'intervention de la gestion urbaine, conduit à reconsidérer le champ de l'action urbaine au-delà des distinctions courantes entre secteur public et secteur privé. Ainsi la création, en centre ville ou en périphérie, de pôles d'activités informelles appuyées sur des réseaux internationaux (religieux ou non), oblige à une relecture du (ou des) secteur(s) informel(s). Sont également à analyser, de ce point de vue, les stratégies résidentielles d'évitement développées par des promoteurs privés et certaines catégories d'habitants qui se retranchent de la ville commune pour réaliser et habiter des villes privées.

Toutefois, si cette approche n'est pas à séparer fondamentalement de la précédente, notamment parce qu'une part des politiques urbaines et des projets urbains vise une meilleure régulation sociale, elle peut en être distinguée dans la mesure où elle met en lumière les représentations de la ville à l'œuvre dans le champ du développement urbain et ouvre sur une série de questions mettant en relation les conceptions du politique et du social avec

les conditions effectives du gouvernement des villes : recherche d'un équilibre entre ville productive inscrite dans la compétition mondiale et ville inclusive, définition des règles du jeu entre acteurs publics et privés, prise en compte des comportements de désaffiliation ou de dissidence urbaine, élaboration de modalités de concertation et de négociation visant une gestion et une expertise partagées, et plus généralement construction d'un espace public local.

Essentiel pour l'aide à la décision, ce domaine de la recherche urbaine est ici organisé autour de deux thèmes d'investigation, ouverts sur des démarches comparatives à l'échelle internationale.

Thème 1 - Le jeu des acteurs face aux questions de gouvernance, de décentralisation, de démocratie locale

Mises à l'ordre du jour dans les actions de coopération internationale, les politiques de décentralisation recouvrent, de fait, un ensemble d'actions distinctes : depuis la réforme administrative, le mode de dévolution des compétences, jusqu'à l'instauration de nouvelles institutions territoriales dotées de pouvoirs et de ressources propres.

Souvent en phase avec des processus de délégation, de privatisation, ces démarches concernent éminemment la dimension territoriale - tant à l'échelle nationale (régionalisation, renforcement des villes secondaires, création d'un réseau urbain hiérarchisé) qu'à l'échelle urbaine (redéfinition des limites administratives et des compétences, instauration de systèmes représentatifs, modification des structures

publiques de l'urbanisme et de l'édition des normes).

Ces nouvelles délimitations des espaces de gestion et les pouvoirs conférés aux instances locales visent à favoriser le développement économique local, grâce à une rationalisation de l'allocation des ressources. En tout état de cause, ils contribuent à redéfinir le système d'acteurs - voire à le constituer. L'investigation dans ce domaine rencontre ainsi les questions relatives à la "gouvernance", à la participation, à la négociation et à la planification stratégique ; elle implique, à ce titre, le réexamen critique de ces notions, des formes de légitimation qui y sont associées (au regard des modes de légitimation "traditionnels"), des ambiguïtés qu'elles révèlent, entre optique gestionnaire et optique de la démocratisation.

Une telle investigation paraît nécessaire au titre de la recherche urbaine pour le développement, plus particulièrement :

- en raison de la création d'un nouveau cadre d'intervention pour la coopération urbaine, notamment sous l'aspect de la coopération décentralisée ;
- en raison des sollicitations en matière de formation des urbanistes et des cadres territoriaux résultant de la mise en place de ces dispositifs.

Ces questions soulèvent un intérêt particulier pour les pays en cours d'ouverture à l'économie de marché où les accords de coopération bi et multi-latéraux passés par ces instances constituent une des modalités de cette ouverture.

Thème 2 - La fonction d'expertise face aux savoirs professionnels et aux cultures urbaines

Dans le prolongement de l'urbanisme colonial, dans son adaptation ou en rupture avec celui-ci, les pays et villes du Sud ont été conduits :

- à élaborer des dispositifs et savoirs urbanistiques, désormais dotés d'une histoire propre,
- à constituer des corps professionnels en charge, à divers titres, du développement urbain et de la gestion urbaine, qu'il s'agisse des fonctionnaires des organes centraux, des cadres territoriaux ou des élus locaux, des urbanistes ou des intervenants du cadre bâti.

Cet ensemble constitue des configurations spécifiques - spécificités souvent masquées par les héritages coloniaux (notamment du droit et des institutions de l'urbanisme) ou par l'internationalisation du vocabulaire urbanistique, mais qui tiennent en particulier aux modalités pratiques d'élaboration et de mise en oeuvre des projets urbains.

Ainsi est constitué l'espace professionnel avec lequel les acteurs de la coopération en matière de développement urbain sont appelés à dialoguer et à oeuvrer.

L'interrogation porte ici sur le statut de l'expertise et sur sa fonction effective dans les démarches d'aménagement et sur les modalités de construction des compétences.

La pertinence et l'efficacité du montage d'actions de coopération et d'expertise nécessitent non seulement la connaissance

de la "réalité urbaine" et de ses problèmes, mais également l'identification de ses interlocuteurs privilégiés, de leurs systèmes de référence, de leurs réseaux (y compris dans la sphère infra-institutionnelle dont le rôle est avéré en matière de gestion et de régularisation foncières). Qu'en est-il notamment des rapports de l'expertise aux savoirs professionnels et aux cultures

nationales et locales ?

Une telle identification devrait être complétée par l'analyse de l'incidence des itinéraires de formation, des coopérations et des expertises étrangères co-présentes (à travers le bilan des projets opérationnels et l'examen des documents de coopération) et des écarts par rapport aux principes et aux conceptions "importés".

CONDITIONS GÉNÉRALES DE CANDIDATURE

L'appel à propositions est destiné à financer des projets de recherche urbaine pour le développement concernant les pays de la ZSP (Zone de Solidarité Prioritaire) et proposés par des équipes de recherche.

■ LES PROJETS PROPOSÉS DEVRONT :

- répondre aux termes de référence scientifiques définis par l'appel à propositions ;
- porter sur les pays de la ZSP : quarante pays en Afrique* ; dans l'océan indien : Comores, Maurice, Madagascar, Seychelles ; en Asie du Sud-Est : Vietnam, Laos, Cambodge ; dans les Caraïbes : Cuba, la Dominique, Grenade, Haïti, République Dominicaine, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent et les Grenadines, Surinam ; dans le Pacifique : Vanuatu ; et au Proche orient : Liban et Territoires autonomes de Palestine.
- être établis sur une durée de 20 mois avec production d'un rapport à mi-parcours et d'un rapport final ;
- inclure des objectifs de structuration

des équipes, d'intégration de jeunes chercheurs, de valorisation de la recherche, notamment en relation avec les domaines institutionnel (ministères techniques, collectivités locales, structures administratives, organismes de financement de l'aide au développement), professionnel (urbanisme, aménagement, gestion urbaine) et de l'expertise.

L'appel à propositions s'adresse à des équipes de recherche dans une perspective de pluridisciplinarité et de développement d'une démarche comparative.

Les équipes candidates devront :

- être formées au minimum de trois chercheurs ;
- être de préférence pluridisciplinaires ;
- être formées d'enseignants-chercheurs, de chercheurs et éventuellement de praticiens (professionnels, experts,

(*) Afrique du Nord : Algérie, Maroc, Tunisie.

Afrique sub-saharienne et Océan indien : Afrique du Sud, Angola, Bénin, Burkina-Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Ghana, Gambie, Guinée, Guinée-Bissao, Guinée- Equatoriale, Kenya, Libéria, Madagascar, Mali, Mauritanie, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, R.D. du Congo, Rwanda, Sao-Tomé et Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Léone, Tanzanie, Tchad, Togo, Zimbabwe.

etc.) ayant des compétences dans le champ du développement urbain ;

- se présenter en une seule équipe ou en groupement d'équipes.

Les équipes candidates seront constituées soit :

- de chercheurs des pays concernés par l'appel à propositions ;
- de chercheurs français ou de l'Union européenne ayant des compétences sur les pays de la ZSP ; ils devront associer des chercheurs des pays de la ZSP.

Les équipes pourront associer des chercheurs d'autres pays du Sud dans une démarche comparative, ou des chercheurs du Nord n'appartenant pas à l'Union européenne. Les projets ne pourront être portés que par des équipes françaises ou de la ZSP.

■ RATTACHEMENT INSTITUTIONNEL

Les chercheurs de l'équipe candidate ou du groupement candidat peuvent relever d'un même organisme ou d'organismes différents, qu'ils soient publics ou privés, constitués ou non à l'échelle régionale, nationale ou internationale. Toutefois, un organisme unique sera le gestionnaire de l'opération. Celui-ci désignera un mandataire et choisira une adresse unique. En outre, l'équipe candidate ou le groupement candidat se dotera d'un responsable scientifique unique.

■ SÉLECTION DES DOSSIERS

La sélection portera sur la qualité scientifique du projet et ses aspects novateurs,

mais prendra en compte également la compatibilité entre le budget prévisionnel et les intentions du projet.

Les équipes sélectionnées recevront une lettre d'acceptation et entreront en contact avec le secrétariat exécutif pour des modifications éventuelles concernant le contenu, le montage, le budget. Il sera procédé à une évaluation détaillée du budget prévisionnel en vue d'établir le devis qui accompagnera la signature de la convention. Un contrôle scientifique et administratif sera effectué à mi-parcours.

■ FINANCEMENT DES PROJETS DE RECHERCHE

Il convient de souligner que cet appel à propositions finance des projets de recherche. Le programme permettra d'appuyer financièrement entre 25 et 35 projets pour une enveloppe globale de 1.683.037 euros (11.040.000 francs français).

Dans ce cadre peuvent être financés :

- des moyens de fonctionnement ;
- des prestations personnel ;
- le petit matériel, fournitures, documentation, missions de terrain, traduction ;
- les déplacements à l'étranger dans le cadre des réunions régionales du programme.

Dans ce cadre ne peuvent pas être financés :

- les locaux ;
- le gros équipement ;
- les missions de longue durée.

ANIMATION SCIENTIFIQUE DU PROGRAMME

L'animation scientifique du programme s'appuiera sur différentes formes d'interactivité entre les instances (comité scientifique, secrétariat exécutif) et les équipes retenues :

- des réunions régionales seront organisées dans une perspective de dynamique de recherche ;
- des missions d'appui seront organisées sous la responsabilité du secré-
 riat exécutif ;
- plus généralement le secrétariat exécutif veillera à entretenir une circulation permanente de l'information en s'appuyant sur les sites web du GEMDEV et de l'ISTED :
www.isted.com - www.gemdev.org ;*
- enfin, les résultats du programme donneront lieu à un colloque de restitution ainsi qu'à une publication de synthèse.

(*) : dans l'immédiat, deux lettres d'information scientifique, en relation avec les termes de référence, seront diffusées sur le web dans le courant du mois de juillet 2001.

INSTRUCTIONS POUR LA CONSTITUTION DES DOSSIERS

(VOIR ANNEXES)

Les propositions seront rédigées en tenant compte des conditions générales de candidature et des recommandations qui les accompagnent. Elles devront se conformer au formulaire de candidature ci-joint qui comprend obligatoirement :

- une fiche de renseignements techniques et administratifs ;
- une fiche de présentation résumée du projet ;
- la présentation détaillée du projet de recherche ;
- une fiche sur l'identité de l'équipe ou du groupement d'équipes ;
- une fiche de présentation du budget prévisionnel.

DÉROULEMENT ET CALENDRIER DES OPÉRATIONS

Les propositions doivent être transmises à l'ISTED sur papier en **cinq** exemplaires ainsi que sur une disquette. La date d'envoi des propositions est fixée au plus tard le **15 octobre 2001** (le cachet de la poste faisant foi).

Les projets envoyés au Comité scientifique après cette date ne seront pas pris en compte.

Le Comité scientifique se réunira les **22 et 23 novembre 2001** pour sélectionner les projets. Après l'aval du Comité scientifique, le Secrétariat exécutif se mettra en contact avec chaque équipe retenue en vue d'envisager avec elle les termes de la mise en œuvre concrète du projet et établir la convention. Elle inclura le devis détaillé et l'échéancier signés par le mandataire de l'équipe ou du groupement d'équipes et par le commanditaire.

Le Comité scientifique pourra éventuellement recommander que s'engagent des rapprochements et des échanges scientifiques spécifiques entre certaines équipes retenues lorsque les thèmes des travaux proposés sont proches. Ces rapprochements d'équipes pourront notamment, impliquer la mise à disposition de quelques moyens financiers supplémentaires.

Les recherches pourront commencer effectivement début **février 2002**, date à laquelle sera versé un premier acompte d'au moins 20% du budget accepté. Il sera procédé à un contrôle administratif et scientifique à mi-parcours ; à cet effet, il sera demandé contractuellement aux équi-

pes d'envoyer à dates fixes, au Secrétariat exécutif :

- un rapport financier ;
- un rapport d'avancement de la recherche. Ce rapport intermédiaire sera présenté dans la langue utilisée par la présentation du projet de recherche (cf. fiche n°3) .

Les recherches devront s'achever en octobre 2003. Cet achèvement sera marqué par la remise d'un rapport de synthèse par chaque équipe ou groupement d'équipes. Sera remise en même temps une note de 15 pages faisant ressortir les aspects innovants concernant la méthode et les résultats. Le rapport de synthèse de la recherche sera présenté en français. La note de 15 pages sera présentée en français avec un résumé en anglais. Le programme prendra en charge la publication de cette note. Pour l'ensemble de ces deux productions prévoir éventuellement des crédits de traduction dans le budget prévisionnel.

L'ensemble des travaux menés donnera lieu à une évaluation effectuée à l'initiative et sous la responsabilité du MAE.

Après validation des travaux de recherche par le Comité scientifique et par le MAE, un colloque international de restitution se tiendra en **janvier 2004**. Il donnera lieu à des échanges entre chercheurs, praticiens, décideurs et bailleurs de fonds internationaux. Il sera organisé dans l'un des pays concernés par le programme PRUD et fera l'objet d'une publication des actes.

Dès la diffusion de l'appel à propositions, des compléments d'information pourront être donnés notamment par e-mail. Le secrétariat exécutif diffusera également sur les deux sites (GEMDEV et ISTED) des éléments d'information susceptibles d'aider les candidats à élaborer leur projet : publications récentes, thèmes de colloques, séminaires, proches des thèmes de l'appel à propositions.

www.isted.com - www.gemdev.org